

SPORTLIGNE TERRAIN

Peinture à base de résines acryliques



DEFINITION / DESTINATION

Peinture à base de résines acryliques pour le marquage des terrains de sports sur herbe.

PROPRIETES :

- Excellente tenue sur l'herbe et la terre.
- Ne désherbe pas,
- Résiste à l'eau de pluie une fois sèche.

EXTERIEUR

CARACTERISTIQUES

COV : (directive 2004/42/CE) valeur limite CE de ce produit (catégorie cat. A/c) : 40g/L (2010).

CE PRODUIT CONTIENT AU MAXIMUM 2,8 G/L.

FAMILLE	AFNOR T 36-005 Famille 1 Classe 7b2
COMPOSANTS LIANT	Résines acryliques
DENSITE à 20°	1.59 g/ml ± 0.03
VISCOSITE à 20°C	100 - 110 P.S
EXTRAIT SEC EN POIDS	63,20 % ± 2 %
EXTRAIT SEC VOLUMIQUE	42,43 % ± 2 %
DILUTION	Premier traçage : 4L d'eau pour 1L de produit. Entretien terrain : 5L d'eau pour 1L de produit.
SECHAGE	En surface : 30 minutes, Recouvrable : 2 à 3 heures
ASPECT	Mat - 3 % à 60°C
RENDEMENT MOYEN	6 à 9 m ² /L
COULEUR	Blanc
CONDITIONNEMENT	18 Kg

MISE EN OEUVRE

PREPARATION DES SUPPORTS

Les terrains devront être secs et tonus. Bien homogénéiser le produit avant son application.

CONDITIONS CLIMATIQUE

Conformément à la norme NF P 7 4 - 2 0 1 - 1.

En travaux d'extérieur, la température ne devra pas être inférieure à + 5°C et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 80 % d'humidité relative.

NOMBRE DE COUCHES

Une à deux couches selon l'application

MATERIEL D'APPLICATION

Brosse, Rouleau, Pistolet ou machine à traçage
Rouleau ou machine à traçage

NETTOYAGE

Eau avant séchage.



FICHE TECHNIQUE

PRECAUTIONS

Directives 67/548/EC et 1999/45/EC:

Conformément aux Directives 67/548/EC et 1999/45/EC, ce produit n'est pas classé dangereux.

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP), le produit n'est pas jugé dangereux

Voir la Fiche de données de sécurité.

CONSERVATION

dans l'emballage d'origine, fermé et à l'abri de l'humidité, des intempéries, du gel et des fortes chaleurs.

ENVIRONNEMENT

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement dans des conditions normales d'utilisation.

En vue d'une élimination sans danger pour l'environnement, ne jetez pas vos résidus avec les ordures ménagères ni dans l'évier ni dans l'égout.

DECHET

Tous les composants de ce produit doivent être rapportés à la déchetterie rattachée à votre commune. CED : 080112.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

MODELE ASEFAPI

La préparation est classée comme non dangereuse, ne contient pas de substances inflammables et n'est pas dangereuse pour la santé.

SDS-07/ES

Nom produit : SPORTLIGNE TERRAIN
Dernière révision : 10/11/2005
Nombre de pages du document : 3

**FICHE
SECURITE
N° 933**

1 - IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ:

Nom du produit: SPORTLIGNE TERRAIN
Fournisseur: Fabricant
Nom: INDUSTRIAS QUIMICAS EUROCOLOR S.A B° AGUIRRE N°5
ARRIGORRIAGA (VIZCAYA)
Téléphone: 0034 946 71 03 99
Numéro d'appel d'urgence: 0034 946 71 03 99

2-COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS:

La préparation ne contient aucune substance dangereuse conformément à la réglementation en vigueur :
R. D. 363/95 et des modifications successives.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS:

La préparation n'est pas considérée comme dangereuse, conformément à la directive 1999/45/CE des préparations dangereuses et des modifications successives.

4- PREMIERS SECOURS:

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

* En cas d'exposition par inhalation.

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

* En cas de projection ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment les yeux à l'eau claire pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

* En cas de projection ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.
NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

* En cas d'ingestion :

Garder au repos. **NE PAS** faire vomir.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:

Moyen d'extinction :

Il est recommandé d'utiliser une mousse résistante à l'alcool, Co2, poudre, eau pulvérisée.

Ne pas utiliser de tuyau d'arrosage directement.

* Recommandation :

Le feu produit une fumée dense et noire, l'exposition aux produits de décomposition peut être préjudiciable pour la santé. Il peut être nécessaire d'employer un équipement respiratoire adéquat.

Maintenir au froid à l'aide d'eau les récipients exposés au feu.

Eviter que les produits de lutte contre le feu passent dans le tout à l'égout ou dans une rivière.

6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE:

Eliminer toute source possible d'ignition et ventiler les locaux.

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple :

Sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, placer les déchets récupérés dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13)

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

MODELE ASEFAPI

La préparation est classée comme non dangereuse, ne contient pas de substances inflammables et n'est pas dangereuse pour la santé.

SDS-07/ES

Nom produit : SPORTLIGNE TERRAIN
Dernière révision : 10/11/2005
Nombre de pages du document : 3

**FICHE
SECURITE
N° 933**

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE:

Maintenir le récipient bien fermé, éloigné de toute source de chaleur, étincelles, et feu.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Eviter que la préparation entre en contact avec la peau et les yeux.

Eviter l'inhalation des vapeurs et des brouillards durant la pulvérisation.

Pour la protection personnelle (voir rubrique 8)

Ne jamais mettre les récipients sous pression pour les vider, les récipients ne sont pas résistants à la pression.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Emmagasiner selon la législation locale, observer les indications de l'étiquette, emmagasiner les récipients entre 5° et 35°C dans un endroit sec et bien ventilé loin de sources de chaleur et de lumière solaire directe, maintenir loin d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE:

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Limite d'exposition durant le travail :

Composition :	VLA-EC*		VLA-ED*	
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
-----	-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----	-----

Protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Protection de la peau :

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques, de fibres naturelles ou de fibres synthétiques résistantes à de hautes températures.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:

Etat physique : liquide visqueux

Point éclair : néant

Viscosité à 20°: 140 - 160 PS selon BROOKFIELD RTV (Spindle - 5 -)

Poids spécifique à 20°C : 1,55 gr/ml +/- 0.03

Densité des vapeurs : plus haute que celle de l'air

Limite inférieure d'explosion : néant

Solubilité de la préparation dans l'eau : partiellement miscible

> Méthode :

> Méthode : Brookfield H-5 V-20

> Méthode : UNE 48098

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

MODELE ASEFAPI

La préparation est classée comme non dangereuse, ne contient pas de substances inflammables et n'est pas dangereuse pour la santé.

SDS-07/ES

Nom produit : SPORTLIGNE TERRAIN
Dernière révision : 10/11/2005
Nombre de pages du document : 3

**FICHE
SECURITE
N° 933**

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ:

Exposé à des températures élevées, le produit peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde de nitrogène.

Maintenir éloigné d'agents oxydants et de matières fortement alcalines ou acides, afin d'éviter des réactions exothermiques.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:

Pas de données disponibles sur la préparation en tant que telle.

Cette préparation à été classifiée selon la réglementation des produits dangereux RD/1078/93.

Cependant il a été évalué selon la méthode conventionnelle en conformité avec la Directive "Toutes préparations dangereuses" et il est classé pour ses risques toxicologiques. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et à retardement, ainsi que les effets chroniques des composants à la suite d'exposition orale à court ou long terme, d'inhalation, de contact cutané ou oculaire. Se référer aux sections 3 et 15 pour plus de détails sur la classification de risques consécutifs. Une exposition prolongée aux vapeurs peut occasionner des irritations des yeux et du système respiratoire. Des concentrations excessives peuvent avoir des effets néfastes sur le système nerveux central, incluant la somnolence. Dans des cas extrêmes des pertes de conscience peuvent survenir. L'exposition prolongée aux vapeurs du solvant contenu dans la préparation, au-delà des limites d'exposition, peut conduire à des effets néfastes pour la santé. Une projection oculaire provoquera une gêne et de possibles lésions. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer des irritations et dans certains cas des dermatoses.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES:

Pas de données disponibles sur la biodégradabilité ou l'écotoxicité.

En aucun cas les eaux polluées par le produit ne seront évacuées directement à l'égout ou dans les eaux de surface.

Ne pas rejeter le produit dans les égouts et les eaux de surface.

13 - CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉLIMINATION:

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau

Se conformer à la réglementation de la protection des eaux

Les déchets et les emballages usagés sont à éliminer suivant la réglementation locale en vigueur

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT:

Cette préparation est classifiée comme non dangereuse pour le transport, en accord avec les réglementations du transporteur : (ARD/RID, IMDG, ICAO/IATA)

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES:

En accord avec la directive des matières dangereuses 1999/45/CE, le produit est classifié comme non dangereux.

16 - AUTRES INFORMATIONS:

UTILISATION RECOMMANDÉE ET RESTRICTION D'EMPLOI:

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences de lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.